

(les surfaces restant disponibles étant encore très importantes en effet).

Le Conseil Municipal

Considérant l'importance des terrains vacants et leur situation à proximité de la ville,

Considérant que, malgré l'emprise de la grande Promade, l'acquisition permettra à la ville de développer sa politique de logement.

Confirme.

La délibération du 1^{er} Mars 1950, demandant à M. le Préfet de bien vouloir reconsidérer la question et approuver la délibération en cause.

Donne mandat

à Monsieur le Maire pour représenter la ville à la vente et l'autorise à se porter adjudicataire au meilleur prix sur la base envisagée par les vendeurs de 14 000 NF l'hectare.

Approuvé à l'unanimité

7/ Construction d'un bâtiment de Service à la Mairie. M. Lanou rapporteur

Les garages situés dans le Parc de la Mairie en bordure de la rue du Chay sont considérés par un bâtiment inesthétique et menaçant ruine.

Les services techniques ont étudié un projet de construction dont la surface au sol est identique à celle occupée actuellement.

Des plans sont affichés montrant la disposition prévue pour cette construction à un étage.

Le projet prévoit la construction :

au rez de chaussée :

- deux garages l'un de 5 m 70 x 7 m 20, l'autre de 3 m 20 x 7 m 20.
- d'une salle de réunions de 5 m 20 x 11 m 80
- des bureaux.

au premier étage :

- une grande salle de réunions de 5 m 30 x 19 m 60 qui pourrait accessoirement ainsi que celle du bas être utilisée comme dortoir pour les écoles effectuant des voyages de fin d'année, groupes folkloriques en l'honneur